

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 83Rvdu règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 3 633 406.

Dérogation mineure

La dérogation mineure vise à autoriser l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) à l'intérieur d'un garage situé en partie dans la cour avant et dans la cour latérale. La superficie du garage existant est de 132.43 m². La superficie prévue pour l'aménagement de l'UHAD est de 57 m².

En vertu de l'article 7.5.17 du règlement de zonage, les unités d'habitations accessoires détachées sont autorisées dans la cour arrière. De plus, la distance minimale entre une UHAD et un autre bâtiment complémentaire est de 2 m.

La demande vise à déroger aux dispositions de l'article 7.5.17 du règlement de zonage afin d'autoriser l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire détaché (UHAD) dans la partie arrière du garage existant au niveau de la cour latérale.

Identification du site concerné :

- Adresse : 507, chemin des Pionniers Est
- Numéro de lot : 3 633 406

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 15 MAI 2026.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier